



PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU SEAT MERCREDI 21 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un mars à dix-huit heure trente, le Comité du Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pérignat-es-Allier, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BUCHE.

Nombre de délégués :

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation du Comité Syndical : Jeudi 15 mars 2018

Titulaires présents :

BRUHAT Pascal
PETEL Gilles
DEMERE Jean-François
SALLES Daniel

BERNARD Françoise
HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre

Suppléants présents :

FEDERSPIEL Hélène
ARDOUREL Sylvie
DUPECHER Pierre

HENRION Colette
BLANCHAMP Gérard
DUMAS Olivier

Titulaires excusés :

BRANLARD Gérard

Suppléants excusés :

LANGUILLE Fabienne

Représentation :

En l'absence de M. BRANLARD, son suppléant, M. Olivier DUMAS a un droit de vote

M. le Président propose qu'un volontaire puisse être secrétaire de séance.
Mme Sylvie ARDOUREL se propose.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président explique que Billom Communauté a pris une délibération désignant les délégués au SEAT.

Ainsi M. Daniel SALLES, VP environnement de Billom Communauté et Mme Françoise BERNARD, VP en charge du tourisme de Billom Communauté sont passés délégués titulaires, ils étaient jusqu'à présent délégués suppléants. Mme Fabienne LANGUILLE (Mme POUPENEY ayant récupéré son nom de jeune fille) et M. Gérard BRANLARD sont à l'inverse passés de délégués titulaires à délégués suppléants.

M. le Président demande si des remarques sont formulées sur le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le 7 février 2018. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc accepté et le Président ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

Ordre du jour

I. Affaires internes

- Finances : vote du compte administratif 2017, affectation du résultat, validation du compte de gestion, vote du budget primitif,
- Adhésion révocable à l'assurance chômage,
- Adhésion au pôle santé au travail du centre de gestion du Puy-de-Dôme,

II. Projet Ecopole

- Attribution du marché de prestation sociale pour l'entretien et la restauration environnementale de l'Ecopole du Val d'Allier,
- Lancement d'une consultation pour l'animation de l'espace test agricole et demande de financement LEADER et achat de matériel pour la création de l'espace test agricole,
- Lancement d'une maîtrise d'œuvre pour définir le programme d'aménagements extérieurs et demande de subvention LEADER,
- Demande de subvention LEADER pour l'aménagement d'une zone de pêche et point d'avancement de l'association de pêche de l'Ecopole,
- Prestation d'ecopaturage sur l'Ecopole : lancement d'une consultation
- Echange sur les outils de communication autour du projet : site internet, facebook, organisation d'une journée d'animation sur l'Ecopole dans le cadre de la journée du patrimoine le dimanche 17 juin en partenariat avec Billom Communauté

III. Questions diverses

I. Affaires internes

1. Vote du compte administratif 2017

M. le Président charge Colette HENRION de présenter le compte administratif.

Mme HENRION présente les dépenses, les recettes, le résultat de l'exercice, les reports et le résultat de clôture de chacune des sections :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses de fonctionnement	63 883,44
Recettes de fonctionnement :	35 035,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 28 848,44
Report de résultat N-1	25 635,57
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	- 3 212,87

Mme HENRION précise que le déficit de fonctionnement est notamment lié au fait que le SEAT n'a pas reçu plusieurs subventions.

Claire LAIGNEZ présente de manière plus détaillée les dépenses et les recettes réalisées en expliquant les différences avec le budget prévisionnel et le budget réalisé. La présentation est jointe au présent compte-rendu.

Il est précisé que 50 645€ de subventions sont en attente de versement (FEDER 2015, FEDER 2016, FEDER 2017, Agence de l'eau 2017, CD63 2017, LEADER pour le poste de la chargée de mission).

M. le Président précise que les outils pour l’instruction des dossiers LEADER et pour les procédures de versements sont enfin opérationnels.

Il est précisé que le déficit de fonctionnement observé en 2017 risque d’être plus important en 2018 étant donné qu’il est peu probable que l’ensemble des subventions soit versés notamment celles liées au poste de la chargée de mission (dossier de subvention LEADER sur 3 ans). Ce déficit étant uniquement lié à un problème de délais de versement des subventions, la Trésorière propose qu’un titre de recette soit émis en fin d’année puis annulé sur l’exercice suivant afin de pouvoir présenter des comptes équilibrés.

Mme HENRION présente les résultats pour la section investissement.

<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses d’investissement	68 536,92
Recettes d’investissement	43 181,76
Résultat d’investissement de l’exercice	- 25 355,16
Report de résultat N-1	105 591,53
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d’investissement N-1) :	80 236,37

Claire LAIGNEZ précise également pour cette section les dépenses et les recettes réalisées en expliquant les différences avec le budget prévisionnel. Il est précisé que le SEAT est en attente du versement de 55 137€ de subvention (FEDER 2015, FEDER 2016, FEDER 2017, Agence de l’eau 2017, CD63 2017, LEADER pour les études RIPARIA et Spaces et la cotisation de Mond’Arverne Communauté) et que 22 600 € de dépenses sont reportés sur 2018 (facture de la LPO en lien avec le contrat territorial).

Le Président demande s’il y a des questions ou des remarques sur le compte administratif. Aucune remarque ni question ne sont formulées.

Le Président quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

M. Pascal BRUHAT procède au vote du Compte Administratif.
Le compte administratif est validé à l’unanimité.

2. Vote du compte de gestion 2017

M. le Président explique que la Trésorière a transmis le compte de gestion, celui-ci est conforme au compte administratif et il propose à l’assemblée de valider les comptes de gestion 2017.
Aucune remarque n’est formulée, le compte de gestion est validé à l’unanimité.

3. Affectation des résultats

Mme HENRION propose compte-tenu des éléments présentés lors du vote du compte administratif, d’affecter la somme de – 3 212,87 €, au compte 002 excédent antérieur reporté en section de fonctionnement au budget primitif 2018 et d’affecter la somme de 80 236,37 €, au compte 001 excédent reporté en section d’investissement au budget primitif 2018.

Aucune remarque n’est formulée et le Président propose de procéder au vote pour affecter les résultats comme proposé par Colette Henrion .
La proposition est votée à l’unanimité.

4. Vote du budget primitif

Avant que le Président ne présente le budget primitif 2018, M. Jean-François DEMERE demande la parole pour lire une déclaration. Il demande que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de la séance.

Déclaration liminaire au Comité syndical du SEAT du 21 Mars 2018 à inclure au PV

Le SEAT est actuellement en charge de la mise en œuvre du projet ECOPOLE

Ce projet a pour acteurs et financeurs actuellement le SEAT, les Communautés de Communes de Billom St-Dier et Mond'Arverne Communauté.

Lors de la réunion du 11 décembre 2018 en présence des présidents il a été défini une répartition financière contributive au budget du SEAT des deux EPCI. Cette répartition a été arrêtée pour 2018 à 60% pour M'A et 40 % pour Billom, et pour 2019 à 50 % pour chaque EPCI.

Ce même jour il était convenu que des contacts devaient être pris avec Clermont Auvergne- Métropole (La CAM) afin que cet EPCI devienne acteur du projet aux côtés des deux Communautés de Communes.

A ce jour nous avons un avis favorable de la part du directeur de cette collectivité mais aucune décision politique formelle. Il nous apparaît que cette décision est nécessaire avant toute projection, notamment d'investissement sur le projet.

Après analyse par les services de Mond'Arverne Communauté il s'avère que les inscriptions budgétaires du SEAT présentées dans le projet de budget (Fonctionnement, Investissement) ne sont pas conformes aux prévisions budgétaires de Mond'Arverne Communauté établies sur les concertations antérieures.

D'un commun accord il était convenu que Mond'Arverne solde sa contribution 2017 pour un montant cumulé fonctionnement, investissement pour un montant de (4 150€ +15 446 €).

Pour 2018 Mond'Arverne devait verser un acompte cumulé fonctionnement, investissement de (14,675 €+4 474,77 €)

Or, dans le budget 2018 du SEAT il est inscrit la totalité de la contribution de M'AC soit 49 596 €. Le budget de M'AC a prévu la somme de 14 675 € en fonctionnement et 19 920,77 € en investissement pour sa contribution au SEAT payable en 2018.

- Actuellement la Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté est informée, par échos venant des habitants et des élus de ces communes, que des discussions ont lieu entre les exécutifs des Communes de (Pérignat sur Allier, La Roche-Noire, Saint-Georges es Allier, Saint-Bonnet sur Allier) en vue de mutualiser des moyens ou de créer d'une Commune Nouvelle.

- Il apparait, sans que la Communauté de Communes de M'AC ait l'intention de s'immiscer dans le « Libre Arbitre » des communes, qu' il serait utile que M'AC soit informée des intentions des communes de La Roche Noire et Saint-Georges es Allier, sans porter jugement de leurs décisions, afin de pouvoir, en toute connaissance de cause, établir une stratégie de développement cohérente au regard des projets bien engagés par notre Communauté de Communes, tels le Projet de Territoire, le PLUI ,le Plan Climat Air Energie Territorial et autres!

- Ces discussions et leurs issues, modifieront (ou pas) le périmètre d'interventions géographiques et financières des deux Communautés de Communes (Billom St Dier et M'AC) pour les projets tel que celui qui nous concerne en cette instance (Ecopole).

- Devant toutes ces considérations et interrogations en attente de réponses, les délégués de Mond' Arverne Communauté ne peuvent voter ce budget, compte tenu :

- des incertitudes devant la gouvernance future envisagée avec la CAM ou pas,
- desrestructurations communautaires si une Commune Nouvelle est créée.

Tant que toutes les réponses indispensables ne sont pas données et les incertitudes créées par les discussions en cours ne sont pas levées, il ne nous est pas permis de nous projeter sur l'avenir du projet ECOPOLE.

JF DEMÈRE

Suite à cette prise de parole, le Président s'étonne du contenu de cette déclaration et regrette que ces éléments n'aient pas pu être abordés en amont afin de ne pas bloquer le vote du budget de la structure.

Il précise que le montant de la participation de Mond'Arverne Communauté inscrit dans le budget primitif 2018 reprend les sommes elles mêmes inscrites dans la convention de financement 2018 votée le 7 février dernier par le comité syndical du SEAT. Le Président rappelle que celle ci a fait suite aux discussions qui avaient eu lieu avec les deux Présidents de Mond'Arverne et de Billom Communauté. Il rappelle également qu'à la demande des EPCI le mode de versement des cotisations a évolué comme le précise l'article 7 de la convention.

Article 7 : Contribution 2018

Jusqu'à présent les contributions des EPCI étaient versées de la manière suivante : un acompte de 50% en cours d'année et le solde de 50% était versé l'année suivante. Suite à la demande des EPCI et afin d'alléger le suivi financier au sein du SEAT, il est proposé qu'à partir de 2018 la totalité de la contribution soit versée au cours de l'année et que les ajustements, s'ils sont nécessaires, soient répercutés sur le budget de l'année suivante.

Ainsi pour 2018, les contributions des EPCI comprennent le solde des contributions 2017 et la totalité des contributions 2018 :

	Mond'Arverne			Billom Communauté		
	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement
Solde budget 2017 (répartition 67%/33%) – Annexe 2	6 669,00	4 150,00	2 519,00	3 303,00	2 062,00	1 241,00
Acompte 2017 investissement non versé – Annexe 1	12 927,00		12 927,00			
Budget 2018 (répartition 60% / 40% avec part d'autofinancement du SEAT) – Annexe 3	30 000,00	16 047,28	13 952,72	20 000,00	10 698,18	9 301,82
TOTAL	49 596,00	20 197,28	29 398,72	23 303,00	12 760,18	10 542,82

Extrait de la convention financière voté le 7 février 2018, délibération n°2/2018, l'intégralité de la convention financière est jointe au présent CR.

Concernant les autres points abordés, le Président explique qu'effectivement des discussions de mutualisation sont en cours entre plusieurs communes mais qu'elles n'en sont qu'à leur début et que, quelle que soit l'issue de ces discussions, elles n'auront pas d'impact sur le budget de cette année. Il regrette également de ne pas avoir été contacté en amont du comité syndical sur ces questions

Sur le positionnement de Clermont Auvergne Métropole sur le projet de l'Ecopole, le Président explique que plusieurs réunions ont eu lieu et que le projet a été accueilli favorablement mais qu'il n'est pas en mesure de confirmer la prise de participation de la CAM dans le projet de l'Ecopole aujourd'hui. Le compte-rendu du comité syndical du 7 février 2018 faisait déjà référence à ces rencontres.

Une suspension de séance demandée par les représentants de Mond'Arverne Communauté est accordée par le Président. L'ensemble des représentants de Mond'Arverne Communauté se réunisse dans une salle close afin d'échanger sur les éléments présentés par M. Jean-François DEMERE.

La séance est ré-ouverte 30 minutes plus tard par le Président.

M. Pascal BRUHAT, Vice-Président du SEAT et représentant de Mond'Arverne Communauté prend la parole et explique que, compte-tenu des points avancés par M. Jean-François DEMERE, des éléments d'éclaircissement doivent-être apportés. Il demande donc le report de la séance afin que le budget soit voté en toute sérénité.

Le Président accède à la demande de Pascal Bruhat et propose de réunir le Comité Syndical du SEAT le mercredi 11 avril à 18h en Mairie de Pérignat-ès-Allier afin de traiter l'ordre du jour ajourné et de procéder au vote du budget.

La séance est levée à 19h30